



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-177

Objet :

**Achat logiciel SEE
ELECTRICAL EXPERT LAUNCH**

**Avec la société INFORMATIQUE
GRAPHISME ENERGETIQUE**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-027 du Comité syndical du 19 mars 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soient leur objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au(x) budget(s) ;

Considérant que Roannaise de l'eau a besoin de se fournir en progiciel de création et modification de plans électriques dans le cadre de l'activité de nos chantiers en régie pour parer à l'obsolescence de celui utilisé actuellement ;

Considérant que le besoin ayant été évalué à moins de 40 000 € HT, Roannaise de l'Eau a sollicité la société INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE (IGE) ;

Considérant l'offre proposée ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- 1°) d'accepter la proposition de la société INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE pour un montant global de 9 576.00 € HT (soit 3 192.00 € HT montant annuel) ;
- 2°) de préciser que le contrat est signé pour une durée de 36 mois, sans reconduction tacite ;
- 3°) de signer le contrat correspondant ;
- 4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le 22 juillet 2025

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel FRECHET